

**Registre des erreurs de présentation pour
examen vétérinaire ou poste de triage
(Règles d'échantillonnage ISO 2859-1)**

Établissement :								Horaire :						Poste de triage <input type="checkbox"/>				Poste d'examen vétérinaire <input type="checkbox"/>						
SÉQUENCE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
DATE																								
HEURE																								
INSPECTEUR																								
NO. D'ÉCHANTILLONS																								
Pas plus d'une erreur de présentation par carcasse. Chaque erreur de présentation inscrite ci-après compte pour un défaut.																								
Carcasses non uniformes Rotation maximale de 45°																								
Viscères non visibles Exemple : viscères à l'intérieur																								
Viscères manquants Carcasse sans ses viscères																								
Total de défauts																								
Vitesse de chaîne																								
Code d'action corrective																								

Actions correctives : C.P. = changement de présenteur ; A.P. = ajout d'un présenteur ; R.V. = réduction de la vitesse de chaîne ; R.E. = réglage de l'équipement ; A = autre (spécifier). Il incombe à la direction d'exécuter au moment opportun des actions correctives efficaces immédiatement après chaque test de présentation dont le résultat indique que le nombre des erreurs de présentation a atteint ou dépassé la valeur de rejet.

Remarque: À n'importe quel moment, un vétérinaire ou un inspecteur sous sa supervision, peut appliquer la Loi et le Règlement sur l'inspection des viandes qui ont préséance sur les actions recommandées dans ce document.